



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION :**

**SERVICE : CULTURE PATRIMOINE**

Affaire suivie par : Maqali BIRAT

**N°D2023-123-MP**

**OBJET : 23CMFMUSÉOGRAPHIE – MUSÉOGRAPHIE SÉQUENCE « TERRITOIRE » SAUVETERRE  
MUSÉE DE PRÉHISTOIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la stratégie de restructuration et de développement de SauveTerre Musée de Préhistoire, en fonctionnement depuis maintenant 11 ans ;

Considérant que, dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel du musée, le Conservateur cherche à améliorer la scénographie du Musée de Préhistoire - séquence Territoire, dans un souci de rendre cet espace plus attrayant et compréhensif auprès du grand public, à partir d'une mise en valeur des 6 vitrines avec refonte des cartels et des panneaux à l'arrière des pièces exposées et la création d'un cabinet de curiosités autour de Laurent Coulonges ;

Considérant que ce projet de valorisation de la scénographie du Musée de Préhistoire s'inscrit dans un projet global, susceptible de répondre à la volonté de développement culturel, patrimonial et touristique du territoire Fumel Vallée du Lot ;

Considérant la consultation de plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine de la scénographie ;

Considérant l'analyse des offres, réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – De retenir l'offre proposée par La Fabrique Toi-Même dont le siège social est situé au lieu-dit Las Foutounes 47270 Saint-Pierre-de-Clairac, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, afin de réaliser la muséographie de la séquence « Territoire » du Musée de Préhistoire, pour un montant total TTC de 12 000 € ;

2°) – De signer les pièces du marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2023.

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20230710-D2023\_123\_MP-AR  
Reçu le 11/07/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 10 juillet 2023



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 11 juillet 2023  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 11 juillet 2023

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)